



Luxembourg, le 23.01.2024

## **AVIS Perturbation 2023/1130 du 22.12.2023**

**RECTIFICATIF VI du 23.01.2024 valable à partir du 25.01.2024**

**Objet:** Lignes 243, 244, 271, 273, 274, 309, 311, 326, 331, 332, 333, 341, 342, 350, B04, B08, B09, B10, B11, B12, B13, B15, B18, B19, B20, B21, C02, D03, E05, L07, R04 et K08

Dans le cadre du réaménagement de la gare routière à Grevenmacher, les mesures suivantes seront prises

**à partir du lundi 15 janvier 2024 et jusqu'à nouvel avis:**

### **Lignes 243, 244, 273, 274, 309, 350, B13, B15, B20 et K08**

- Les courses d'autobus concernées auront leur origine à l'arrêt provisoire installé à hauteur de la maison N°73, rue de Trèves.
- Les courses d'autobus concernées auront leur terminus à l'arrêt provisoire installé à hauteur de la maison N°48, rue de Trèves.
  - L'arrêt de Grevenmacher-Gare routière sera remplacé par des arrêts provisoires dans la rue de Trèves à de la maison N°48 respectivement N°73.

### **Ligne 271**

Les courses d'autobus concernées auront leur origine/terminus à l'arrêt de Grevenmacher-Jardin des Papillons.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Grevenmacher-Gare routière.

### **Remarque pour la ligne 271:**

La correspondance avec la ligne RGTR 311 ne pourra pas être garantie.

### **Ligne 309**

Les courses d'autobus concernées en provenance de Kirchberg circuleront après la desserte de l'arrêt provisoire via la route du Vin vers l'arrêt de Grevenmacher-Ennert der Bréck (terminus) et vice-versa.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Grevenmacher-Gare routière.
- Le départ de l'arrêt Grevenmacher-Ennert der Bréck aura lieu 2 minutes plus tôt que l'horaire habituel, c.-à-d. à 6h03, 6h33, 7h03, 7h33, 8h03, 8h33 et 9h03.

### **Lignes B12 et B21**

Les courses d'autobus concernées auront leur origine/terminus à l'arrêt de Grevenmacher-Schoul 2.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Grevenmacher-Gare routière.

### **Ligne 311, C02, D03, E05**

Les courses d'autobus concernées circuleront après la desserte de l'arrêt de Grevenmacher-Tanneurs via la rue de Trèves – desserte de l'arrêt provisoire – route du Vin – suite itinéraire normal et vice-versa.

- L'arrêt de Grevenmacher-Gare routière sera remplacé par des arrêts provisoires dans la rue de Trèves à de la maison N°48 respectivement N°73.

### **Remarque pour la ligne E05:**

La course d'autobus E05 3491 aura son origine à l'arrêt provisoire à hauteur de la maison N°73, rue de Trèves respectivement son terminus à l'arrêt provisoire installé à hauteur de la maison N°48, rue de Trèves pour la course d'autobus E05 6460.

- L'arrêt de Grevenmacher-Gare routière sera remplacé par des arrêts provisoires dans la rue de Trèves à de la maison N°48 respectivement N°73

### **Lignes 326, 331, 332, 341, 342, L07, R04**

Les courses d'autobus concernées auront leur origine/terminus à l'arrêt de Grevenmacher-Enner der Bréck.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Grevenmacher-Gare routière.

### **Ligne 333**

Les courses d'autobus concernées circuleront après la desserte de l'arrêt de Grevenmacher-Schoul 2 via la rue de Trèves – desserte de l'arrêt provisoire – suite itinéraire normal et vice-versa.

- L'arrêt de Grevenmacher-Gare routière sera remplacé par des arrêts provisoires dans la rue de Trèves à de la maison N°48 respectivement N°73

### **Lignes B04, B08, B09, B10 et B11,**

Les courses d'autobus concernées circuleront après la desserte de l'arrêt de Grevenmacher-Schoul via la rue de Trèves – route du Vin vers l'arrêt de Grevenmacher-Enner der Bréck – suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Grevenmacher-Gare routière.

### **Remarque pour la course B08 6515:**

La course d'autobus B08 6515 aura son origine à l'arrêt de Grevenmacher-Schoul et circulera via la rue de Trèves – route du Vin vers l'arrêt de Grevenmacher-Enner der Bréck – suite itinéraire normal.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Grevenmacher-Gare routière.

### **Ligne B18**

Les courses d'autobus concernées auront leur origine/terminus à l'arrêt de Grevenmacher-Jardin des Papillons.

A l'exception de la course B18 3652, qui aura son origine à l'arrêt de Grevenmacher-Enner der Bréck à 7h22 afin de garantir la correspondance avec les lignes RGTR B08 et B10 et à l'exception de la course B18 6285 qui aura son terminus à l'arrêt de Grevenmacher-Enner der Bréck.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Grevenmacher-Gare routière.

### **Ligne B19**

- Les courses d'autobus concernées circuleront après la desserte de l'arrêt de Grevenmacher-Schoul via la rue de Trèves –vers l'arrêt de Grevenmacher-Jardin des Papillons – suite itinéraire normal.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Grevenmacher-Gare routière.

- La course d'autobus B19 3347 aura son terminus à l'arrêt de Grevenmacher-Schoul.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Grevenmacher-Gare routière.

### **Remarque pour les lignes 311, 331, 332, B08, B10 et B18:**

La correspondance entre les lignes sera fera pendant la durée des travaux à l'arrêt de Grevenmacher-Enner der Bréck.

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics  
Administration des transports publics  
Service Transports RGTR

**Copies:** Gare de Luxembourg.  
Permanence, Service Transports RGTR.  
Exploitant(s) RGTR concerné(s).  
Administration(s) Communale(s) de: Grevenmacher.